



# Hommage à Philippe Aigrain

François Pellegrini<sup>1</sup>

---



15 juillet 1949 — 11 juillet 2021

Il m'est très difficile de vous parler de Philippe Aigrain. Au delà de la grande tristesse que j'ai ressentie en apprenant son décès au cœur de la montagne pyrénéenne qu'il adorait (son identifiant Twitter était « @balaitous »), l'étendue des domaines qu'il a arpentés, de ses contributions théoriques et de ses actions pratiques, des communautés qu'il a irriguées voire fondées, peut donner le vertige. Que dire ?

Il était d'abord un informaticien, enthousiasmé par les possibilités d'échanges offertes par les systèmes et réseaux numériques, et des ponts que ceux-ci pourraient créer entre les personnes et les communautés. Après une thèse de doctorat soutenue à l'université Paris VII sur l'interprétation des expressions du langage APL, il orienta ses recherches vers l'analyse et l'indexation de ressources multimédia et les interfaces homme-machine, dirigeant jusqu'en 1996 une équipe de recherches à l'IRIT dans ce domaine.

Dès ses premières actions en faveur des radios libres, visant à supprimer le monopole de l'État sur les fréquences hertziennes, ont transparu deux lignes-forces de sa personnalité. La première est la nécessité de conceptualiser finement chaque sujet, en termes de jeux d'acteurs et d'enjeux économiques et sociaux. La deuxième est

---

1. Professeur d'informatique à l'université de Bordeaux.

l'engagement personnel dans l'action, selon l'adage « *penser global, agir local* », choisissant toujours l'angle d'attaque permettant de maximiser son efficacité.

C'est ainsi qu'il quitta le monde de la recherche académique pour aller travailler, de 1996 à 2003, à la direction générale « Société de l'information » (DG XIII, puis « InfSo ») de la Commission européenne. Il s'employa à y insuffler des politiques favorables aux logiciels libres, qu'il considérait comme les clés d'accès du plus grand nombre au monde numérique. Il y lutta contre les tentatives de mainmise des acteurs économiques dominants sur le savoir et les capacités industrielles de l'Europe dans le domaine du logiciel, en s'opposant notamment à la légalisation en Europe des sinistres « brevets logiciels ». Il participa à convaincre Michel Rocard, alors député européen, de s'engager dans cette bataille politique (ils se connaissaient bien, leurs deux pères, précurseurs de la physique nucléaire française, ayant été amis). Puis, constatant que ses propositions étaient régulièrement contrées au sein de l'institution européenne, et convaincu qu'il pourrait agir plus efficacement hors de ses murs, il en partit sans regret.

Tout au long de sa vie, Philippe Aigrain s'attacha à promouvoir les « biens communs » et, notamment, les « communs numériques ». Il considérait ceux-ci comme partie intégrante d'une « autre mondialisation », bénéfique, et devant être intégrés à l'agenda du mouvement alter-mondialiste en cours de structuration dans une « coalition des communs ». Investi dans le collectif européen *Communia*, il fut l'un des principaux contributeurs au *Manifeste pour le domaine public* (2010).

Témoin du lobbying acharné des multi-nationales (du divertissement, de la génétique, de l'agro-chimie, etc.) pour privatiser les communs, et fidèle à sa méthode, il analysa et exposa ces enjeux dans un ouvrage accessible au plus grand nombre : *Cause commune, l'information entre bien commun et propriété* (2005). C'est dans cet esprit qu'il lutta contre les lois DADVSI et Hadopi, et définît à cette occasion un mécanisme alternatif de rémunération des auteurs, la « contribution créative » (aux effets similaires à la « licence globale » proposée par d'autres mais qu'il trouvait juridiquement peu solide). Ce dispositif, devant permettre l'accès de tous au savoir numérisé et son partage à but non-lucratif contre une contribution forfaitaire, fut exposé dans un autre ouvrage : *Internet & Création* (2008), pied-de-nez au titre officiel de la loi Hadopi. Ironie de l'Histoire : le rejet de sa proposition a conduit à la situation dans laquelle les industries du divertissement passent sous les fourches caudines de plate-formes numériques qui facturent au public un accès forfaitaire, sorte de « licence locale », mais dont seulement une partie minoritaire de la valeur revient aux auteurs et ayants droit.

Sur le plan opérationnel, afin de structurer les actions citoyennes sur l'ensemble des sujets de société touchant aux libertés dans le monde numérique, et soucieux de former les jeunes générations, il co-fonda en 2008 l'association *La Quadrature du Net*, à la gouvernance de laquelle il participa jusqu'en 2017. Il créa une société,

*Sopinspace*, éditrice d'outils numériques pour la participation collaborative (notamment à travers l'outil *Co-ment* d'annotation de propositions de textes législatifs). Il dirigea également la maison d'édition *Publie.net*, fournissant des ouvrages au format papier et numérique sans « verrous numériques » (DRM).

Pour Philippe Aigrain, l'avenir de la société passait par la solidarité entre les individus, en outrepassant si nécessaire les logiques parfois étroites des gouvernements. Indigné par la violence économique des institutions de l'Union européenne à l'encontre de la Grèce dirigée par Syriza, il co-fonda l'association *Interdemos*, pour organiser une solidarité de peuple à peuple. Par la suite, s'opposant au refoulement et à l'accueil hostile des migrants, il co-rédigea un manifeste humaniste pour une politique alternative, incarnée par le slogan : « J'accueille l'étranger ».

Informaticien, romancier, poète, éditeur, défenseur des libertés à l'ère numérique et de la dignité humaine, Philippe Aigrain incarnait pleinement l'« honnête homme » du siècle des Lumières. Il était aussi résolument moderne, tant par sa vision réticulaire du monde et de ses interactions, que par ses goûts artistiques. Il était tout cela et bien plus encore : une personne bienveillante, le compagnon de route de beaucoup, qui aura contribué à forger les convictions de plusieurs générations d'activistes et de penseurs des espaces numériques.

Merci et adishatz, Philippe.

## Références

- [1] *Cause commune*, éditions Fayard, 2005, [https://paigrain.debatpublic.net/?page\\_id=160](https://paigrain.debatpublic.net/?page_id=160)
- [2] *Sharing, Culture and the Economy in the Internet Age*, Presses de l'Université d'Amsterdam, 2011, [https://paigrain.debatpublic.net/?page\\_id=3968](https://paigrain.debatpublic.net/?page_id=3968)
- [3] *Sœur(s)*, roman abordant les enjeux de surveillance, éditions Publie.net, 2020, <https://www.publie.net/livre/soeurs-philippe-aigrain/>
- [4] Quelques poèmes de Philippe Aigrain, <https://www.atelierdebricolage.net/>